



Plainte d'une société pour acte de piratage

Par **GilbertGI**, le **27/05/2010** à **17:25**

Bonjour,

Mercredi 26 mai 2010, j'ai été convoqué dans les locaux de la BEFTI suite à une plainte venant de la société Ciel (Spécialisée dans les logiciels de gestion - paye - compta etc..) pour avoir téléchargé et remis en ligne sur des forums "d'échange" une gamme de leur produits avec un keygen.

Suite a cette audition l' OPJ ne m'a pas dit si je devais faire appel à un avocat ou autre.

Pensez-vous que je dois faire appel à un défenseur avant que la plainte n'arrive au parquet ?

Merci de votre réponse

Par **Xoumi**, le **14/07/2010** à **17:58**

Bonjour,

Votre cas m'interpelle un peu et ma question va vous semblez bête mais **êtes vous coupable des faits qui vous sont reprochés** ? Si c 'est la réponse est oui, il va de soit que vous devriez prendre contact rapidement avec un avocat spécialisé dans la Propriété Intellectuelle.

Cordialement,